29me Année N° 19 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Samedi 19 Janvier 1884

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de Fas et aux bureaux du *Nouvelliste du Nord* et du *Pas-de-Calais*, 9 bis, rue du Curé-Saint-Etienne.
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas* place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 18 JANVIER 1884

## LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

Ce n'est pas la discussion qui continuait hier à la Chambre sur le rattachement du budget de la préfecture de police à l'Etat, ni l'ajournement par le Sénat du projet de loi sur les syndicats professionnels, ni l'interpellation de M. Langlois, renvoyée à jeudi, sur la politique économique du gouvernement, qui préoccupent l'opinion publique, mais bien la crise ouvrière et les incidents qui en sont la conséquence.

On a eu le récit de l'entrevue que les délégués des chambres syndicales ont eue avec l'extrême-gauche. Les délégués se plaignent violemment du chômage qui les réduit à la misère, et en rejettent la responsabilité, au hasard, à peu près sur tout le monde ; mais, au fond, ils ne savent pas eux-mêmes ce qu'ils veulent. Lorsque quelques membres de l'extrême gauche leur ont demandé de formuler une solution, ils ont répondu hautainement que « ce n'est pas à eux, mais bien à leurs députés et à la Chambre qu'il appartient de résoudre le problème, et qu'il est singulier d'entendre « le médecin demander une consultation au malade sur le remède propre à guérir son mal. »

Ce mal dont se plaignent les ouvriers vient de la faute du gouvernement. Un journal républicain, la *Liberté*, n'hésite pas à le reconnaître. Depuis longtemps, ajoute-t-il, les pouvoirs publics auraient dû suivre la transformation qui s'est faite dans les conditions de l'industrie et dans le mouvement de la concurence étrangère, de façon à mettre la production nationale en état de lutter avantageusement et de rester au niveau de tous les progrès. Ce qui tue notre industrie, c'est la cherté de la main-d'œuvre.

Elle ne peut plus soutenir la concurrence, non-seulement sur les marchés extérieurs, mais même sur notre propre marché, et notre commerce trouve plus de profit à s'approvisionner au dehors, pour notre consommation intérieure, qu'à acheter des produits français. Or, au lieu d'aviser à ce danger chaque jour plus redoutable, on s'est endormi dans la plus funeste indifférence. Au lieu de consacrer toutes les ressources du pays à favoriser le travail utile et à rendre meilleure la condition des travailleurs, par de larges dégrèvements d'impôts, on les a gaspillées dans de ruineuses prodigalités, dans des expéditions lointaines et improductives, qui nous dévorent des millions, sans nous rien rapporter.

Il y a donc incontestablement de graves reproches à faire à ceux qui dirigent les affaires de l'Etat. La république avait promis le bien-être au plus grand nombre. La misère est dans les régions du travail ; le déficit est dans les finances. On comprend qu'un tel mécompte n'est pas de nature à assurer des amis au régime actuel.

## Mgr FREPPEL

Nous avons dit que Mgr Freppel, évêque d'Angers, a prononcé à Tours, dans l'église métropolitaine, l'oraison funèbre de Mgr Colet, archevêque de Tours. Nous en reproduisons le passage suivant sur le Concordat :

Il s'est accompli, au commencement de notre siècle, un de ces actes qui dominent l'histoire d'un pays. Si la sagesse politique d'un homme de génie y a eu sa grande part, il faut y voir surtout la conséquence d'une situation qui s'imposait à tout le monde.

Il s'agissait de rétablir parmi nous la paix religieuse, si profondément troublée par les événements du siècle dernier. Comment y arriver, si ce n'est en tenant compte des faits, sans porter atteinte aux principes? Tel est, en effet, mes frères, le caractère de ce pacte célèbre où, par de sages tempéraments, et en s'inspirant de leurs vrais intérêts, les deux puissances posaient, d'un commun accord, les bases d'une transaction honorable pour l'une et pour l'autre.

L'Etat y prenait l'engagement de pourvoir à l'avenir, par de justes réparations du passé, et l'Eglise y apportait de son côté tout ce qu'elle pouvait y mettre de condescendance et de désintéressement.

Aussi l'expérience a-t-elle donné raison à tant d'équité et de modération, et si, depuis quatre-vingts ans, au milieu de toutes nos discordes civiles, aucun autre pays n'a été moins troublé que le nôtre par des luttes et des dissensions religieuses, nous sommes redevables de ce bienfait à la grande œuvre qui est encore, à l'heure présente, une garantie sûre de la liberté des consciences et un élément nécessaire de la paix publique.

Personne n'était plus convaincu de cette nécessité que l'archevêque de Tours: il voyait comme nous, dans le maintien du Concordat, un gage d'union et de sécurité pour la société française.

## LA RECEPTION DE M. PAILLERON
### A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Jendi, à une heure, a eu lieu à l'Institut de France la séance solennelle pour la réception de M. Edouard Pailleron, élu à la place vacante par la mort de Charles Blanc.

Déjà, depuis midi que les portes de l'hôtel Mazarin ont été ouvertes, les tribunes ont été envahies. Pour l'enceinte du centre elle-même, qui est la dernière à se remplir, les invités ont été assez diligents.

La séance était présidée par M. Camille Rousset assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel et de M. Maxime du Camp, chancelier.

Les parrains étaient MM. Victor Hugo et Boissier, celui-ci remplaçant M. E. Augier, empêché.

Nous détachons le passage suivante du discours prononcé par M. Pailleron, qui avait à faire l'éloge de M. Charles Blanc :

« Ce qui frappe tout d'abord dans cette carrière si accidentée et pourtant si simple, c'est, au milieu de la complication des événements, l'unité de sa direction, la sûreté de son début.

» D'ordinaire, quand nous entrons dans la vie, nous sommes tous, plus ou moins, comme ces oiseaux voyageurs dont on vient d'ouvrir la cage et qui tournent longtemps sous le ciel, cherchant à l'horizon la vision de leur chemin.

» Charles Blanc a vu le sien du premier coup, s'y est engagé du premier pas et l'a suivi avec une constance qui ne s'est pas démentie pendant quarante années. Durant cette période si longue de son histoire et de la nôtre, ni les défaillances de la pauvreté, ni les égarements du succès, ni les aventures profitables que pouvaient offrir à son ambition les révolutions qui se sont succédé dans notre pays, avec une régularité... dynastique, rien n'a pu l'arracher à cette vocation de l'art, dont il était devenu, dès le premier jour, et dont il est resté jusqu'au dernier, le serviteur infatigable et l'admirateur passionné.

» Et son âme était, comme son esprit, aussi ardemment fidèle, aussi obstinément enthousiaste.

» L'enthousiasme est sa dominante, son ressort, sa vertu. L'enthousiasme est au fond de tous ses efforts, il est au seuil de toutes ses affections. Toutes ont commencé par l'admiration. C'est ainsi qu'il a aimé son art; c'est ainsi qu'il a aimé son frère. »

M. Camille Doucet, répondant à M. Pailleron, a analysé, pièce par pièce, l'œuvre dramatique, *Le Monde où l'on s'ennuie*. Voici un extrait de son discours :

« Qu'est-ce, au fond, que *Le Monde où l'on s'ennuie*; le dernier et, selon l'opinion générale, le plus grand, le plus mérité de vos triomphes? C'est une comédie satirique comme les *Femmes savantes*, ou plutôt, pour être tout-à-fait exact, c'est l'idée même des *Femmes savantes* ajustée à notre temps, avec toutes les différences qui distinguent le XVIIe siècle du XIXe, et l'Hôtel de Rambouillet des lycées de filles. La science est utile, elle est digne d'estime et de respect, elle est admirable, à la condition toutefois qu'elle n'envahisse pas tout, surtout les cerveaux féminins. Précieuses pour précieuses, les scientifiques me semblent plus ridicules encore que les littéraires.

» Il n'est déjà pas si beau pour l'homme d'être pédant, mais pour la femme, il serait tout-à-fait laid d'être pédante, et si c'est pour la dissuader de le devenir que vous avez pris la plume, si tel est le but que votre comédie vise, rien n'est plus à propos, monsieur; vous rendez à la société un véritable service. Je sais bien qu'il y a de plus grands dangers qui la menacent; mais celui que je signale n'en est pas moins réel et imminent; on doit vous savoir gré d'avoir sonner l'alerte. »

## REVUE DE LA PRESSE

L'entrevue qui a eu lieu, mercredi, au Palais-Bourbon, entre les délégués des ouvriers sans travail de Paris et les membres de l'extrême-gauche, suggère les réflexions que voici à M. Paul de Cassagnac.

« L'un des délégués des Chambres syndicales ouvrières, nommé Clément, causait avec différents députés dans le salon de la Paix, au Palais-Bourbon, et voici le langage excessivement grave qu'il tenait hautement ;

Comme conséquence du meeting de la rue Lévis il fallait, dit-il, que les délégués apportassent eux-mêmes à la Chambre leurs revendications dans une lettre à M. Brisson.

Nous eussions essayé de pénétrer à la Chambre, et, si l'on nous eût repoussés, nous serions revenus plus tard pour reprendre plus sérieusement notre tentative.

Mais en nous conformant aux us et coutumes parlementaires, nous sommes sûrs que nos revendications sont enterrées d'avance.

Il y a, ajoute M. J.-C. Clément, dans Paris, trois cent mille travailleurs qui se demandent, à neuf heures du matin, comment eux et les familles déjeuneront à midi.

Sans doute, je ne prétends pas qu'il y ait trois cent mille ouvriers sans travail. Mais est-ce travailler que de gagner une journée ou deux par semaine ?

Je suis membre de la commission scolaire de mon arrondissement. Vous ne pouvez pas croire quelle misère il y a dans quartiers pauvres de les Paris.

Nous voyons des femmes découvrir des lits où des loques servent de couvertures, et nous montrer des enfants entièrement nus.

Nous avons, par bonheur, un hiver exceptionnellement doux. Que serait-ce, s'il était rude ? Au lieu de discourir, que nos députés ne parcourent-ils le matin les quartiers populeux ? ils se rendraient compte de l'immensité des souffrances des travailleurs parisiens.

» Si on ajoute à ces renseignements d'une tristesse navrante les autres renseignements fournis à la réunion de l'extrême-gauche, on se rendra compte de l'effroyable crise dans laquelle les ouvriers de Paris viennent d'entrer sans grande espérance d'en sortir de longtemps.

» Voici quelques détails:

» D'habitude, la menuiserie en bâtiment occupe 30,000 ouvriers.

Sur ces 30,000, 8,000 ont été chassés de Paris par la ruine et par le besoin, 15,000 sont sans travail et meurent de faim, et 5,000 tout au plus travaillent deux ou trois jours par semaine. Et parmi ces 5,000 il faut encore compter la moitié d'ouvriers ouvriers.

» C'est le tarif douanier qui tue cette industrie, autrefois si prospère.

» Depuis 1876, en effet, les droits d'entrée pour le bois ouvré ne sont pas plus élevés que pour le bois brut ; de manière qu'une fenêtre, qu'une porte en sapin arrivées de Norvège et toutes prêtes à être posées, ne coûtent pas plus cher que les sept ou huit planches qu'on achèterait à Paris pour les faire ; la façon étant en plus, il est évident qu'on s'en dispense.

» Dans la cordonnerie, l'ennemi, c'est la machine, qui, remplaçant le travail à la main, jette sur le marché un surplus énorme de production qui n'est pas en rapport avec une augmentation proportionnelle de consommation.

» Les tailleurs de pierre sont descendus de *30,000* à *15,000*, dont *5,000* seulement travaillent de temps en temps et pas d'une manière régulière.

» Des maçons, qui étaient au nombre de *40,000*, il n'en reste plus que *10* à *15,000* qui végètent et suent la misère.

» Sur *2,000* parqueteurs, la moitié chôme, et les autres ne peuvent travailler qu'une partie du mois.

» Et, détail curieux, à l'Hôtel des Postes en construction, sur *40* peintres, *5* seulement sont Français.

» En résumé, et si l'on adopte l'addition faite devant la réunion de l'extrême gauche par les délégués des chambres syndicales ouvrières, *150,000* ouvriers sont réduits, en ce moment, à se croiser les bras.

» C'est en vain que le gouvernement de la République essayera de se sortir de cette complication inextricable, mais naturelle.

» Il n'y réussira pas.

» On se souvient de toute la réclame faite à la Chambre des députés en faveur du travail qui serait donné aux associations ouvrières.

» Le gouvernement, les municipalités, avaient annoncé à grand fracas qu'on leur donnerait exclusivement tous les travaux disponibles.

» Hélas ! c'était donner de quoi manger à qui n'a plus de dents, car, pour constituer des associations, l'argent est nécessaire, et les ouvriers n'en ont pas ou plutôt n'en ont plus !

» Et qu'on se rappelle la comédie d'un autre genre, que donna la Chambre des députés, il y a deux ans, à l'occasion des grèves de Bessèges et de la Grand-Combe.

» Un député nommé Jullien, qui s'y trouve toujours, d'ailleurs, demanda qu'on ouvrît immédiatement une grande enquête parlementaire sur la situation des classes ouvrières.

» Une commission fut nommée.

» Elle a mis quinze mois pour recueillir les renseignements utiles, et ce n'est que dernièrement, il y a quinze jours à peine, que, par une singulière ironie du sort, elle est venue faire un rapport déclarant, en pleine misère de Paris que jamais la situation des classes ouvrières n'avait été plus prospère !

» D'ailleur, en s'adressant à la Chambre des députés, les ouvriers ne se dissimulent pas qu'ils n'ont aucune chance d'obtenir quoi que ce soit de pratique.

» Ce n'est pas avec du travail donné pendant quelques jours, comme on donne l'aumône à quelques mendiants, ce n'est même pas avec des millions, ceux du Tonkin ou d'ailleurs, que l'on pourrait alléguer des souffrances dont la cause est générale.

» Les ouvriers de Paris et d'ailleurs ne souffrent pas par des petites causes ; ils souffrent de l'ensemble de la situation politique et ils meurent de la République.

» Tout le monde est ruiné à cette heure, le commerce agonise, l'industrie râle, l'agriculture disparaît tous les jours de plus en plus, soit sous les fléaux, soit sous la concurrence étrangère ; toutes les valeurs sont en baisse et il n'y en a pas une seule, y compris les rentes de l'Etat, qui n'ait fait subir, depuis quelques mois, des pertes énormes à leurs détenteurs.

» Or, il en est du monde social comme du monde physique, et tout vient d'en haut, la pluie qui fertilise et l'or qui féconde.

» Quand les classes élevées ne savent plus où placer l'argent qui leur reste, quand l'épargne est vide, quand les revenus s'évanouissent, quand surtout à l'horizon l'avenir se lève menaçant, croyez vous que l'on ait envie d'élever des palais, des hôtels, des maisons, afin de nourrir les maçons, les menuisiers, les parqueteurs, les peintres ?

» D'abord, on n'a plus de quoi le faire.

» Et, aurait-on de quoi le faire, qu'il serait peut-être imprudent de continuer d'assembler des matériaux pour les prochains incendies.

» Il fallait que les ouvriers de Paris et d'ailleurs reçussent la terrible leçon qui ne fait que de commencer pour eux, qu'ils apprissent enfin que la misère et la République sont pour eux synonymes, et qu'ils ne seront définitivement débarrassés de l'une que lorsqu'ils auront débarrassé la France de l'autre. »

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

### L'émigration anglaise en 1883

D'après les statistiques publiées par le *Board of Trade*, 320,584 émigrants anglais ont quitté leur pays en 1883. C'est le nombre le plus élevé depuis l'année 1853, année pendant laquelle des statistiques complètes concernant l'émigration ont paru pour la première fois. Mais le nombre des émigrants étrangers qui se sont embarqués dans les port britanniques pendant l'année dernière, a été inférieur à celui de 1882 et il en a été de même de la totalité des émigrants de toute nationalité. Les chiffres ci-après le prouvent :

| | Total y compris les étrangers. | Emigrants britanniques seulement. |
|---|---|---|
| Emigrants en 1883 | 397,927 | 320,584 |
| » 1882 | 413,288 | 239,366 |
| | — 15,361 | + 41,218 |

Ainsi qu'on pouvait l'espérer, c'est l'émigration irlandaise qui s'est accrue dans les plus grandes proportions ; des agences spéciales sont établies en Irlande pour encourager l'émigration. L'Angleterre a également fourni un plus grand contingent ; on constate, au contraire, une diminution dans le nombre des émigrants écossais.

| Années | Anglais | Ecos. | Irland. | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1883. | 133,675 | 31,201 | 105,706 | 320,534 |
| 1882. | 162,992 | 32,242 | 84,132 | 279,366 |
| 1881. | 139,976 | 26,826 | 76,200 | 243,002 |
| 1880. | 111,845 | 22,056 | 93,641 | 227,542 |
| 1879. | 104,275 | 18,703 | 41,296 | 164,274 |
| 1878. | 72,323 | 11,087 | 29,492 | 112,902 |
| 1877. | 63,711 | 8,653 | 22,631 | 95,195 |
| 1876. | 73,396 | 10,097 | 25,976 | 109,469 |

Les tableaux de statistique dont nous nous occupons ne montrent pas jusqu'à quel point cette perte de population a été compensée par l'immigration étrangère, ils ne font pas connaître non plus le sexe auquel appartenaient les émigrants. Les renseignements de ce genre seront seulement publiés ici à quelques mois.

Voici vers quels pays se sont dirigés les émigrants :

| Pays. | Anglais. | | Ecossais. | | Irladais. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1883 | 1882 | 1883 | 1882 | 1883 | 1882 |
| Etats Unis | 93,724 | 94,599 | 15,301 | 19,004 | 82,951 | 68 300 |
| Amér. du N. | 28,014 | 27,763 | 3,925 | 4,630 | 12,101 | 8,049 |
| Australie | 50 281 | 84 315 | 10,965 | 6,240 | 10,685 | 6 704 |
| Autres pays | 11,655 | 15,285 | 947 | 2,363 | 433 | 1,030 |

Avant l'année 1882, le courant d'émigration s'est surtout dirigé vers les Etats-Unis, tandis que le nombre des émigrants en destination de l'Australie a considérablement diminué. Ainsi, en 1877, 45,481 personnes d'origine britannique ont émigré aux Etats-Unis, et en 1881, 176,104. Pendant la même période, le nombre des émigrants pour l'Australie est tombé de 30.138 en 1877 à 22,682 en 1881. Un changement s'est produit en 1882, l'Australie a attiré plus d'émigrants et l'accroissement du nombre de ceux qui se sont rendus aux Etats-Unis a été comparativement petit. Un changement plus marquant encore a eu lieu l'année passée.

L'Angleterre et l'Ecosse ont envoyé moins de personnes aux Etats-Unis qu'en 1882. mais il y a eu une augmentation considérable dans le nombre des émigrants irlandais. En ce qui concerne l'émigration vers l'Australie, on constate une augmentation pour les trois parties du royaume.

Le mauvais état des affaires aux Etats-Unis n'a pas engagé les émigrants à se rendre dans ce pays, ils sont partis de préférence pour l'Australie qui a joui d'une grande prospérité. Voilà la principale cause de ce changement. Cela est dû probablement à une meilleure appréciation des avantages que les colonies australiennes offrent aux capitaux et aux ouvriers de la Grande-Bretagne.

## SÉNAT
(*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

*Séance du jeudi 17 janvier 1884*
Présidence de M. Lerouxe

### La séance

La séance est ouverte à 2 heures 5.

### Les syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création de syndicats professionnels.

M. de Gavardie dit que pour discuter convenablement le projet, il faut avoir sous les yeux le second volume des travaux de la commission d'enquête sur la condition des classes ouvrières, volume que tous les sénateurs n'ont pas encore lu et dont il n'a en lui-même connaissance que ce matin.

La loi que l'on vous propose, dit l'orateur, serait le moyen d'organiser partout les grèves. Dans sa déposition devant la commission dont je viens de vous parler, M. Chaix dit que le meilleur moyen d'empêcher les grèves, c'est d'admettre les ouvriers à participer aux bénéfices ; il en résulte que la question des syndicats et la question des sociétés sont indissolubles. Il n'y a pas urgence à voter la loi, car tous les syndicats d'ouvriers qui veulent s'organiser peuvent le faire librement.

M. le président : Personne ne demandant la parole, je vais mettre aux voix la clôture de la discussion générale.

M. de Gavardie : Mais il est impossible qu'on ne me réponde pas. Je demande la parole.

M. le président: M. de Gavardie a une seconde fois la parole dans la discussion générale.

M. de Gavardie : Je dois insister, Messieurs, sur l'importance de mon observation. Ainsi je suis sûr que M. Carbon, président de la commission n'a pas lu le volume dont j'ai parlé ; ses collègues ne l'ont pas lu davantage, je le vois sur leur figure. (Intérruption à gauche).

J'invoque à mon secours l'autorité de M. le président, qui doit dériger les débats et qui comprend mieux que moi la nécessité d'avoir lu ce volume pour discuter utilement ce projet.

La discussion générale est close.

M. le Président. — L'article 1er est ainsi conçu : « Sont abrogés la loi des 14-27 juin 1791, et l'article 416 du code pénal. Les articles 291, 292, 293, 294 du code pénal et la loi du 18 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels. »

M. Marcel Barthe présente un amendement tendant à supprimer, dans le premier paragraphe de cet article, les mots : « et l'article 416 du code pénal. »

Le Sénat, dit-il, avait adopté cet amendement et à une grande majorité, lorsque le projet lui a été soumis pour la première fois.

Dans la discussion qui a eu lieu ensuite à la Chambre des députés, on s'est surtout occupé des anciennes corporations et des résultats qu'elles avaient donnés, et l'abrogation de l'article 416 a été votée sans que personne ait présenté, à ce sujet, la moindre observation.

L'orateur examine la formation des syndicats professionnels et dit que le rapporteur prétend à tort qu'elle serait empêchée par le maintien de l'article 416 qui interdit le concert. Si cela était vrai, il serait le premier à demander l'abrogation de cet article, mais il n'en est rien : d'une part, la législation qui existe actuellement établit l'égalité entre les patrons et les ouvriers, et, d'autre part, elle leur accorde la même liberté, en leur imposant la même responsabilité.

L'article 416, continue l'orateur, garantit, non seulement la liberté des ouvriers contre les patrons et la liberté des patrons contre les ouvriers, mais la liberté des ouvriers vis-à-vis des ouvriers; il empêche les plans des agitateurs de réussir et protège l'ouvrier qui veut travailler pour nourrir sa famille.

Il n'y a pas, dit l'orateur, de société possible si l'on ne respecte pas la liberté individuelle; il ne faut pas se priver des moyens de défendre cette liberté, donc il est nécessaire de conserver l'article 416. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Oudet dit qu'il s'agit simplement de savoir si l'on veut, oui ou non, les syndicats. Si l'on veut le maintien des syndicats, il faut abroger l'article 416 ; si l'on n'en veut pas, il faut maintenir l'article 416.

C'est dans ce dilemme qu'est la vérité.

Le troisième système, qui consiste à concéder les syndicats et à maintenir en même temps l'article 416, manque de franchise et rend illusoire la concession faite ; la faculté de se syndiquer devient un leurre.

L'orateur pense que, grâce aux syndicats, les ouvriers et les patrons en arriveront à la conciliation.

L'orateur soutient qu'il n'y a pas égalité entre les patrons et les ouvriers et que les premiers peuvent se mettre d'accord pour prononcer l'interdiction contre certains ouvriers, sans tomber sous le coup de la loi.

Si l'on ne veut pas abroger l'article 416, il faut dire franchement que l'on ne veut ni des syndicats professionnels, ni des coalitions, ni des grèves, que l'on ne veut pas faire un pas en avant. Je vous demande donc de ne pas accepter l'amendement.

M. Lalanne se déclare favorable à l'extension de l'institution des prud'hommes ; mais il veut que la loi soit armée contre les violences des ouvriers. Le maintien de l'article 416 lui paraît nécessaire. L'état actuel des esprits de la classe ouvrière exige que les patrons s'arment pour leur défense.

M. Tolain dit qu'il s'agit de savoir si l'art. 416 porte atteinte à la liberte de coalition. Il s'attache à démontrer qu'avec cet article, un syndicat ne pourra organiser la coalition, la grève.

Cet article ne peut être sans effet que pour les patrons dont les coalitions ne sont pas poursuivies. Il y a donc inégalité.

L'article 416 ne permet pas le concert entre patrons et ouvriers. Il n'est pas possible que le Sénat prenne une décision sans avoir examiné plus profondément la question.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Vendredi, séance à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 50.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS
*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

*Séance du jeudi 17 janvier 1884*
Présidence de M. Brisson

### La préfecture de police

La Chambre reprend la discussion du projet de rattachement de la préfecture de police à l'Etat.

M. Floquet combat vivement le projet du gouvernement, auquel il reproche de mal délimiter les attributions des divers services.

Les prochaines élections municipales se feront, sur cette question, contre le gouvernement. Il en résultera des conflits sérieux, entre le gouvernement et le conseil municipal.

L'orateur reproche ensuite, au gouvernement, de s'attribuer une dictature financière.

Il conclut en disant que, sous prétexte de fortifier la police, on la détruira par des mesures impolitiques.

L'orateur votera contre la discussion des articles, mais il demandera que la commission municipale prépare un projet sur la réorganisation de la préfecture de police.

M. Waldeck-Rousseau soutient le projet. Il dit qu'on se trouve en présence de faits qui demandent une solution immédiate.

L'orateur proteste contre l'assertion que le projet serait dirigé contre le suffrage universel et contre la population parisienne.

Le ministre fait observer que l'Etat, qui supporte la moitié des dépenses de la police de Paris, a bien le droit de revendiquer des droits spéciaux.

La sécurité des citoyens n'est pas un bien particulier à une commune, mais regarde le pays entier, car un désordre sur un point quelconque menace l'intérêt de tout le pays, à plus forte raison quand ce point est Paris.

L'intérêt général doit prévaloir sur l'intérêt particulier.

Le ministre déclare accepter la responsabilité du projet.

Il invoque ensuite la nécessité de maintenir le prestige de la préfecture de police. Il accuse le conseil municipal d'ambitionner d'avoir une police à lui.

Cette ambition pourrait être justifiée, si la police de Paris n'intéressait pas l'Etat, auquel doit rester le dernier mot. (Applaudissements au centre et à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Laisant dépose une proposition demandant le dégagement gratuit des objets de peu de valeur, engagés aux Monts de-Piété du département de la Seine.

Il demande l'urgence.

M. Haentjens croit qu'il vaudrait mieux laisser au Conseil municipal de Paris le soin de prendre ces mesures et demander à la Chambre de nommer une commission chargée d'étudier la crise économique.

L'urgence est déclarée par 238 voix contre 105.

M. Haentjens déposé une demande d'interpellation sur la convention des railways, concernant la réduction des troisièmes classes.

La discussion de l'interpellation Langlois sur le programme économique du gouvernement, est fixée à jeudi prochain, par 269 voix contre 185.

M. de Douville-Maillefeu demande de mettre en tête de l'ordre du jour de demain le projet d'un Palais de Cristal.

Cette demande est repoussée.

La séance est levée.

## DÉPÊCHES DE LA NUIT
*Dépêches de nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL.

### INTÉRIEUR

#### La crise ouvrière

Paris, 17 janvier.

L'Extrême-Gauche se réunira demain pour délibérer sur les mesures à prendre, pour conjurer la crise ouvrière.

#### Réception à l'Elysée

Paris, 17 janvier.

Le premier grand dîner de la saison, a eu lieu ce soir à l'Elysée.